



BARÈME HONORAIRES

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur sauf exceptions prévues au mandat.

BIEN A USAGE D'HABITATION

| | | |
|--|-----------|---------------------------------|
| Prix de vente inférieur à 120 000 € | 9 % TTC | (avec un minimum de 7000 € TTC) |
| Prix de vente compris entre 120 001 € et 150 000 € | 7 % TTC | |
| Prix de vente compris entre 150 001 € et 180 000 € | 6,5% TTC | |
| Prix de vente compris entre 180 001 € et 280 000 € | 6 % TTC | |
| Prix de vente compris entre 280 001 € et 450 000 € | 5,5 % TTC | |
| Au-delà de : 450 001 euros | 4,9 % TTC | |

ESTIMATIONS OFFERTES

Vente de Parking, box et locaux commerciaux:

Honoraires 10% TTC du prix de vente avec un minimum de 2500 € TTC

**AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS
AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT**

Barème valable à compter du 01/02/2022 et du mandat numéro 421

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
La délivrance d'une facture est obligatoire.